Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Recu en préfecture le 27/08/2025

Publié le 27/08/2025

Décision ID: 074-200081446-20250826-DP0742122500040-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500040 Date de dépôt : 07/08/2025

Date d'affichage du dépôt : 07/08/2025

Complet le : 07/08/2025

Demandeur: Madame BALTHAZARD Marjory Pour : Remplacement des menuiseries Adresse terrain: 950, rue Guillaume FICHET, à

GLIERES VAL DE BORNE (74130)

Parcelles: AM-0173



COMMUNE de Glières-Val-de-Borne

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier:

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières:

Tél: 04 50 25 22 50 - Mail: t.couchot@ccfg.fr

Madame BALTHAZARD Marjory 950, rue Guillaume Fichet **74130 GLIERES VAL DE BORNE**

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : 07/09/2025

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Affichage sur le Terrain : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.): l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 26 août 2025.

Le Maire, Christophe FOURNIER

